

DÉLIBÉRATION

OBJET : DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE LA RÉGIE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN (SIBAM).

L'an deux mille vingt-six, le **31 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Gilles COLLOMB**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **25/03/2026**.

Présents : **Gilles COLLOMB, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Véronique LONG, Patrick VAN MOERKERCKE, Jean-Noël BISACCIA, Patrick PIN, Marie-Lise SONCINI, Sandrine MAROC, Nathalie DALMASSO, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Robin GIANA, Marion MELICUCCI, Stéphane LE ROUX, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD.**

Absents : **Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ**

Absents ayant donné procurations :

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2026-008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.5211-7 et L.5211-8 ;
Vu les statuts de la régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban (SIBAM) ;

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

PROCÈDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Commune de Belcodène auprès du SIBAM :

Délégué titulaire – candidat : Gilles COLLOMB

Nombre de votants : 18

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Suffrages obtenus par Gilles COLLOMB : 18

M. Gilles COLLOMB, Maire, est proclamé délégué titulaire de la Commune de Belcodène auprès du SIBAM.

Délégué suppléant – candidat : Patrick PIN

Nombre de votants : 18

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Suffrages obtenus par Patrick PIN : 18

M. Patrick PIN est proclamé délégué suppléant de la Commune de Belcodène auprès du SIBAM.

Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 31/03/2026.

Le Maire,
Gilles COLLOMB



La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN